

COMMISSION GEOGRAPHIQUE N°4

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 JUIN 2020
AGROPOLE - ESTILLAC (47)

Etaients présents :

BEAUJARD Mathieu (Chargé de mission zones humides SAGE – SMEAG), CADORET Vincent (Chef de projet SAGE Garonne – SMEAG), DELANGE Julien (Technicien GEMAPI - Agglomération d’Agen), DUDILOT Frédéric (UNICEM Nouvelle Aquitaine) DOUCET Frédéric (DDT47 – Planification Eau), DUPOUTS Cécile (Technicienne Rivière - Albret Communauté) – EL BOURACHDI Malika (Urbanisme – Communauté d’Agglomération d’Agen), FORATO Gérard (Chef Unité MAH - DDT 47), GIRARDI Raymond (Président de la commission géographique n°4 du SAGE vallée de la Garonne, Vice-président du Conseil départemental du Lot-et-Garonne), GOSSELIN Delphine (DDT 47), GODEN Karine (Urbanisme – Communauté d’Agglomération d’Agen), GUYOT Loïc (Responsable de l’observatoire Garonne), LIERON Karine (Conseil départemental du Gers), MOLINA Quentin (FDAAPPMA 47), MORANCHO Marc (VNF), POPINEAU-VIALETES Marie-Line (Directrice Communauté d’Agglomération du Grand Villeneuvois), ROCHE Daniel (Eau aménagement Urbanisme – SMEAG), ROUSSEAU Christian (Vice-président - Communauté d’Agglomération du Grand Villeneuvois), TIXIER Jean-Paul (SEPANLOG), SALANE Pierre (SEPANLOG), TREBUCHON Maxime (Charte Garonne – SMEAG), VANNUCCI Olivier (CEN Nouvelle-Aquitaine).

Après avoir remercié les participants, Raymond GIRARDI, Président de la commission géographique n°4 « Garonne Agenaise », propose de débiter la séance.

Monsieur le Président rappelle que la commission géographique s’est réunie la dernière fois le 7 décembre 2018 où il avait été décidé de lancer la mise en œuvre de la disposition I.14 sur la définition des priorités d’animation et de gestion des zones humides, disposition définie comme prioritaire par la Commission Locale de l’Eau.

Le périmètre du SAGE est composé de 6 commissions géographiques. Les commissions géographiques permettent une mise en œuvre territorialisée du SAGE au plus près des territoires.

Malgré la crise sanitaire, l’équipe du SAGE, grâce au télétravail a pu continuer à travailler sur la mise en œuvre du SAGE et réfléchir notamment sur l’étude zones humides en cours.

Monsieur GIRARDI rappelle que les zones humides sont importantes pour la biodiversité que ce soit pour la faune ou la flore. Elles contribuent également à l’équilibre hydraulique de la Garonne et de ses affluents et sont essentielles pour limiter le réchauffement climatique.

Monsieur le Président présente l’ordre du jour et propose aux participants de réagir tout au long de la présentation pour avoir une réunion interactive.

Ordre du jour :

- Actualités liées à l'approbation du SAGE et à sa mise en œuvre (dont volet aménagement et zones humides)
- Etude zones humides :
 - Rappel du contexte de l'étude
 - Présentation des travaux menés au cours des deux premiers comités techniques
- Proposition de création d'un nouvel outil interactif et validation du nouveau planning

Le diaporama présenté en réunion est joint à ce compte rendu.

A- Actualités liées à l'approbation du SAGE et à sa mise en œuvre

(Voir diapositives n° 1 à 13)

Approbation du SAGE ;

Vincent CADORET, chef de projet du SAGE vallée de la Garonne, fait une présentation succincte sur l'avancement de l'élaboration du SAGE et sur son contenu. Le SAGE sera approuvé par arrêté préfectoral dans le courant de l'été.

Monsieur CADORET rappelle que la CLE est composée de 88 membres.

Le SAGE vallée de la Garonne a la particularité d'avoir un très grand périmètre. Il a été décidé de découper le territoire en 6 commissions géographiques pour permettre une déclinaison locale de l'animation.

Volet Aménagement du SAGE ;

Daniel ROCHE, chargé de mission eau-aménagement-urbanisme et animateur du volet aménagement du SAGE, fait une présentation sur l'actualité de ce volet. Il rappelle que la mission a débuté en septembre 2019 et que 18 entretiens ont été réalisés pour préfigurer la mise en œuvre de l'animation. Les rencontres auprès des acteurs de l'aménagement du territoire du SAGE a été l'occasion d'actualiser les cartes sur l'avancement des documents d'urbanisme.

Sur le périmètre du SAGE il y a actuellement 14 SCoT et 7 PLUi pour lesquels il n'y a pas de SCoT au-dessus. Les retours des entretiens expriment une volonté de ces acteurs de travailler en collaboration avec l'animateur SAGE pour favoriser la prise en compte de l'eau dans les documents de planification.

Raymond GIRARDI précise qu'il faut être vigilant notamment sur les documents en cours d'élaboration et que les acteurs du territoire dont l'équipe du SAGE peuvent faire des contributions pour veiller à l'intégration des enjeux des différents territoires.

Une question est posée sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et le rôle du SAGE sur la partie zones humides.

Raymond GIRARDI explique qu'il faut du temps pour que la compétence GEMAPI puisse démarrer. Ce sont les EPCI en charge de cette compétence qui peuvent transférer tous les items ou une partie à des structures types syndicats de rivières.

Mathieu BEAUJARD ajoute que le rôle du SAGE n'est pas de porter des actions « GEMAPI » mais de les impulser en accompagnant les collectivités tout en assurant une cohérence amont/aval sur le bassin de la Garonne.

Monsieur Pierre SALANE explique qu'il y a souvent des décalages entre l'élaboration des différents documents de planification et d'urbanisme (SAGE, PLUi, SCoT,...).

Suite à l'approbation du SAGE, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les dispositions du SAGE dans un délai de 3 ans. Daniel ROCHE précise que l'idéal est d'intervenir en amont des révisions ou création des documents d'urbanisme. Si le document d'urbanisme est déjà en cours la démarche est aussi possible mais peut prendre plus de temps. L'animation prévue dans ce volet permettra d'arriver le plus en amont possible de l'élaboration des projets et des documents pour assurer la compatibilité avec le PAGD et la conformité avec les règles.

Raymond GIRARDI, précise que dans certains cas, une mise en compatibilité est possible, permettant ainsi d'éviter une procédure lourde de révision. Ainsi une révision partielle peut être envisageable dans certains cas.

Daniel ROCHE ajoute que les dispositions du 17 juin sur la hiérarchie des normes et la modernisation des SCoT relatives à la loi ELAN, confirment le rôle des SCoT en tant que document intégrateur des documents « supra » comme les SDAGE, SAGE, SRADDET. L'ordonnance conforte également le fait que les PLU(i) et les cartes communales (CC) ne se réfèrent juridiquement qu'au SCoT pour assurer la compatibilité avec les documents supra. Il rappelle qu'il y a un vrai besoin de travailler à la bonne prise en compte des enjeux eau, milieux aquatiques et zones humides dans les SCoT puisque le degré et la qualité de cette intégration aura un impact direct à l'échelle locale des PLU(i) et CC.

Un membre du comité de pilotage demande ce qui est fait pour les autres dossiers d'aménagements ?

Mathieu BEAUJARD précise que dans le cadre de l'animation du SAGE et plus largement dans les différentes missions assurées par le SMEAG, des portés à connaissances sont régulièrement transmis aux structures porteuses de SCOT ou de PLUi, mais également dans le cadre de projet d'aménagement en fonction des sollicitations (bureaux d'études, services de l'Etat,...)

Raymond GIRARDI conclut qu'il est important d'évaluer si une révision est nécessaire ou non. Les documents d'urbanisme récents qui ont été encadrés par la réglementation et suivis par les services de l'Etat, sont en théorie plus ou moins cohérents avec les politiques et enjeux du territoire.

Volet zones humides

Mathieu BEAUJARD présente les actualités liées au volet zones humides du SAGE.

Il commence par informer les membres de la commission géographique qu'une journée technique zones humides sera organisée le jeudi 10 septembre à la base de loisir de St-Nicolas de la Grave (82). Cette journée à destination des techniciens GEMAPI et autres partenaires techniques de la vallée de la Garonne a pour objectif, en plus de renforcer le réseau des acteurs, de présenter :

- Le SAGE et son volet zones humides,
- Des exemples de politiques zones humides menées sur le territoire,
- Et des exemples concrets de restauration de milieux humides.

Une co-animation avec Nature en Occitanie sur la RNR Confluence Garonne- Ariège a été organisée en février au titre de l'INTER-SAGE. Cette animation a permis de présenter différentes typologies de zones humides et de sensibiliser le public aux services rendus par ces milieux.

Il est prévu cette année de rédiger deux nouvelles fiches pour le guide zones humides publié en juin 2019 ainsi que la conception de 4 kakemonos sur les zones humides du SAGE.

Comme énoncé par Daniel ROCHE précédemment, l'animateur zones humides travaille sur le guide du règlement sur la partie qui concerne la règle n°1 sur les zones humides.

Pour finir Mathieu BEAUJARD présente rapidement les différentes missions qu'il mène avec les différents acteurs du territoire. Il participe à différents groupes de travail dans le cadre par exemple de l'Inter-SAGE et du Projet de Territoire Garonne Amont (PTGA) porté par le Conseil Départemental 31. Il participe à différents projets à connaissance pour notamment veiller à l'intégration des enjeux zones humides dans les documents d'urbanismes.

B- Etude zones humides ; mise en œuvre de la disposition I.14 ;

(Voir diapositives n°14 à 35)

Contexte et objectifs de l'étude :

Mathieu BEAUJARD présente la Commission géographique n°4 qui commence en amont à partir des communes de Merles, le Pin et Pommevic situées dans le Tarn et Garonne et en aval de la confluence du Tarn et de la Garonne (Saint Nicolas de la Grave). La limite aval de la commission correspond à la confluence du Lot avec la Garonne sur la commune d'Aiguillon. Les principaux affluents de la Garonne sur cette commission sont de l'amont vers l'aval ; la Séoune, le Gers, l'Auvignon, la Baise et le Lot.

Concernant les zones humides, 600 Ha ont été délimités sur cette commission. La typologie dominante est celle des boisements humides incluant les ripisylves et les forêts alluviales. Un peu moins de 24% des zones humides sont des prairies et un peu moins de 10% sont des peupleraies. Pour un peu plus de 13% des zones humides les typologies n'ont pas pu être déterminées. L'animateur indique qu'un travail sera mené au sein du comité technique pour améliorer la connaissance sur ces zones humides.

La commission géographique est le comité de pilotage de l'étude zones humides pour son territoire. La disposition I.14 sera donc déclinée sur les autres commissions géographiques en lien avec le groupe thématique « milieux aquatiques et humides » associé depuis 2014 aux travaux zones humides à l'échelle du SAGE.

Mathieu BEAUJARD rappelle les objectifs de cette étude qui est de définir des priorités d'animation et de gestion des zones humides à l'échelle des six commissions géographiques du SAGE. Le second objectif est aussi de travailler avec les acteurs locaux sur la thématique zones humides, et ainsi créer des synergies de territoire favorisant la prise en compte des enjeux zones humides dans différents domaines (maîtrise foncière, urbanisme, projet d'aménagement,...) ou la mise en place d'actions concrètes au travers des PPG notamment.

Le délai prévu pour la mise en œuvre de cette disposition est estimé à 3 ans, avec donc le premier COTECH et premier COPIL (Cgéo 4) qui avaient été organisés en fin d'année 2018, puis la définition d'une méthodologie appliquée à la commission géographique en 2019 et 2020, et enfin un déploiement de cette disposition sur les autres commissions géographiques sur 2020/2021.

Pour accompagner techniquement la CLE, un marché a été lancé en juin 2019. Le marché a été attribué en juillet à un groupement composé du CEN Nouvelle-Aquitaine et d'un bureau d'études spécialisé dans la concertation et l'intelligence collective (Du vert Dans les Rouages - DVDR).

Deux comités techniques ont été organisés en octobre 2019 et en février 2020 pour travailler sur la sélection des enjeux, leur pondération ainsi que sur une liste de critères « pression » retenue.

L'animateur rappelle le caractère itératif de la démarche en précisant que l'objectif est d'aboutir à une méthode coconstruite avec les acteurs locaux.

Il est prévu dans le marché 3 types de rendus ;

- Un rapport de style communiquant permettant d'expliquer la démarche et les résultats obtenus,
- Un atlas cartographique présentant les résultats qui prendra la forme d'un viewer en ligne avec une cartographie interactive ciblant la Commission géographique,
- Un outil informatique permettant de mettre en œuvre la méthode sur d'autres secteurs et de l'adapter aux spécificités locales. L'idée est de déployer la méthodologie sur les autres commissions géographiques par la suite.

Pour finir, avant de passer la parole à Guillaume MICHEL, directeur du bureau d'études du Vert dans les rouages, Mathieu BEAUJARD présente la composition du Comité technique qui avait été élargi comme proposé lors de la dernière commission géographique (voir diapositive n°26).

La méthode de concertation :

Guillaume MICHEL explique le principe des « serious game » littéralement jeux sérieux en français, méthode créée à l'origine par les stratèges militaires et permettant de réfléchir collectivement, autour d'un jeu de plateau par exemple, pour se mettre d'accord sur une méthode, une stratégie, des outils de co-construction. Le jeu sérieux permet de traiter, via des ressorts cognitifs ludiques, des problématiques complexes.

Un premier COTECH a ainsi été organisé le 17 octobre 2019. Il a permis de présenter les objectifs de l'étude et de commencer à travailler sur les différents critères à mobiliser dans la méthode. Cette

réunion a permis de “défricher” les critères, et a mis en avant la nécessité de clarifier les objectifs et de simplifier la méthode.

Un second COTECH, organisé le 2 février 2020, a permis de mieux cadrer les objectifs de l'étude et de préciser la méthode et le rendu. Des critères de pression/menaces ont été proposés, et des critères d'enjeux/fonctions ont été mis en jeu en vue de les pondérer. Ce COTECH a permis de clarifier la vision des participants et d'affiner le contenu de la méthode. A l'issue de la réunion, il reste à travailler le filtre GEMAPI (voir plus loin) et un point de vigilance est soulevé sur la perception opérationnelle des résultats.

Suite au retour sur le déroulement de ces comités techniques, Mathieu présente brièvement les 14 critères enjeux retenus (7 critères eau et 7 critères biodiversité) avec les pondérations définies au second Comité technique. Les indicateurs pressions sont également présentés (diapositive 30 à 32).

Mathieu BEAUJARD précise que le critère « intégration des enjeux zones humides dans les documents d'urbanisme » sera probablement retiré des critères pression mais pourra être intégré dans le « filtre GEMAPI » présenté ci-après.

Monsieur Pierre SALANE demande des précisions pour le choix des espèces patrimoniales prises en compte dans le critère correspondant. Mathieu Beaujard répond que la plupart sont des espèces protégées au niveau européen ou national, mais que quelques-unes, une minorité n'ont pas de statuts de protection. Olivier Vannucci précise qu'il a été choisi de sélectionner des « espèces parapluies » qui sont accompagnées de nombreuses autres espèces typiques des zones humides.

Proposition de méthodologie à partir de ces critères :

Guillaume MICHEL présente ensuite l'infographie de la méthode proposée constituée de 5 étapes :

1. Le choix des critères
2. La notation des critères (par unité géographique : affectation d'une note de 1 à 3 pour chaque critère)
3. La pondération des critères d'enjeux (affectation de ratios de pondération issus du travail du deuxième COTECH)
4. L'évaluation des niveaux de pression et d'enjeux (par unité géographique, agglomération des critères en vue de définir un niveau global d'enjeu allant de E1 à E3, et un niveau global de pression allant de P1 à P3)
5. La priorisation, issue du croisement du niveau d'enjeu et du niveau des pressions.

La méthode s'appliquera à l'échelle des bassins versants (une petite quarantaine sur la CG n°4).

Concernant la pondération des critères enjeux, il s'agit d'une double pondération avec la pondération entre les critères d'une même famille (Eau et Biodiversité) et d'une pondération générale enjeux/fonctions EAU/BIODIVERSITE de 60/40, étant considéré que le SAGE a pour objectif principal l'atteinte du bon état des masses d'eau.

L'évaluation des “niveaux de pression” sera réalisée suivant une méthode qui reste à définir et qui pourra faire l'objet d'un prochain comité technique. Le croisement des enjeux et pression permettra alors d'obtenir 3 niveaux de priorité : A, B ou C.

Pour ne pas rester sur cette priorisation “froide” des territoires, il est proposé de réfléchir également à un filtre supplémentaire permettant de prendre en compte des paramètres “chaud”, c'est à dire des critères dynamiques tels que le niveau d'avancement des PPG, ou encore la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme. Ce filtre, appelé pour l'heure “filtre GEMAPI”, sera également travaillé avec le COTECH.

Mathieu BEAUJARD présente ensuite une carte présentant une représentation graphique **factive** de ce qui pourrait donner l'étude en termes de résultats sur la commission géographique n°4.

Avec 3 couleurs présentant différents niveaux de priorité par bassin versant et un filtre GEMAPI qui permettrait de donner une indication quant au niveau d'action mené sur les zones humides par les structures GEMAPI sur les différents bassins versant.

Une question est posée pour savoir si ce type d'études a déjà été menée sur d'autres territoires ou bien si la Commission géographique n°4 est précurseur. Raymond Girardi explique que oui la commission géographique est bien précurseur sur le territoire du SAGE et qu'elle constitue bien un territoire test.

Quentin Molina demande si les résultats de cette étude (définition de priorités d'animation et de gestion) permettront de définir les programmes d'actions à mettre en œuvre sur les zones humides (gestion, préservation ou restauration ?).

Mathieu Beaujard répond que dans le cadre de cette étude on est bien dans la définition d'une stratégie zones humides à l'échelle des commissions géographiques. Cette étude n'a pas vocation, contrairement aux PPG, de définir les modalités d'actions adaptées de chaque zone humide. L'idée est d'impulser des actions, dont la mise en place de « PPG zones humides », en priorité sur les bassins versants présentant de forts enjeux.

C- Proposition de créer un outil interactif et de modifier le planning ;

(Voir diapositives n°36 à 42)

Vers un outil interactif ?

Pour creuser la question du filtre "GEMAPI" et répondre au point de vigilance soulevé lors du deuxième COTECH (opérationnalité du résultat), des entretiens ont été conduits avec des opérateurs GEMAPI du territoire d'étude. Ces entretiens ont permis de faire ressortir des questionnements sur le rendu de l'outil final, en vue de le rendre "utile" aux territoires : outil d'amélioration de la connaissance, outil d'aide à la décision, voire outil de facilitation pour l'action des techniciens ?

Pour améliorer sa portée opérationnelle, l'idée d'un outil interactif est ainsi apparue. Il pourrait intégrer par exemple le niveau d'avancement des DIG avec des informations quant à la prise en compte des zones humides dans les différents Plans Pluriannuels de Gestion (PPG) du territoire. Il pourrait également servir à suivre l'intégration des enjeux zones humides dans les documents d'urbanisme. Ce sont des informations qui pourraient donc être mises à jour régulièrement.

Mathieu Beaujard indique qu'une réflexion est en cours pour coupler ce nouvel outil « zones humides » avec la conception d'une plateforme eau et urbanisme prévue également pour la fin d'année 2020. Ces nouveaux outils pourraient être ensuite intégrés en 2021 dans une plateforme multithématique sur l'échelle du SAGE en lien avec le tableau de bord et l'observatoire Garonne dont une refonte est prévue l'année prochaine. Il s'agira donc, à partir de ces nouveaux outils et la refonte des outils existants de créer une plateforme d'aide à la décision pour les acteurs du territoire.

Pour finir Mathieu précise que la création de cet outil interactif « zones humides » n'était pas prévu dans le marché initial et que si cet outil est validé par les membres du comité de pilotage, une prestation complémentaire pourra être lancée avant la fin de l'année 2020.

Olivier Vannucci précise qu'il est intéressant que ce futur outil puisse être évolutif dans le temps et de ne pas être figé dans le marbre. Si un bassin versant ressort en « vert » par exemple, cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire. L'outil pourra s'adapter à l'évolution des territoires et des enjeux dans le temps.

Monsieur Pierre SALANE demande si une évaluation de cet outil est prévue ? Mathieu Beaujard précise que la mise en œuvre du SAGE dont la partie zones humides sera évaluée au travers du tableau de bord du SAGE en cours de finalisation. Loïc Guyot précise que ce tableau de bord comporte plusieurs types d'indicateurs avec une partie très évaluative des actions menées dans le cadre du SAGE. Ce tableau de bord devrait être consultable à partir des mois de septembre/octobre. L'observatoire Garonne mis en place depuis plusieurs années permet d'avoir accès à un ensemble de données qui peuvent être utilisées notamment dans le cadre des portés à connaissance. L'outil ici proposé est différent, l'objectif est bien à terme d'avoir une plateforme d'aide à la décision avec l'ensemble des thématiques traitées dans le SAGE.

Monsieur Pierre SALANE s'inquiète de l'augmentation rapide de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols et s'inquiète également de la qualité des eaux avec notamment la pollution plastique. Il est urgent selon lui d'agir vite.

Raymond Girardi explique que l'urbanisation est de plus en plus encadrée par la réglementation et que les surfaces constructibles ont nettement diminuées ces dernières années.

Olivier Vannucci indique que les milieux ouverts sont les plus attractifs pour la biodiversité et que pour entretenir ces milieux les agriculteurs sont indispensables. Il cite notamment l'exemple d'un agriculteur qui a pour projet de restaurer plus de 30 hectares de zones humides sur la commune de Fourques-sur-Garonne.

Frédéric Doucet précise que l'un des problèmes que l'on rencontre sur le territoire ce sont les retournements de prairie et que l'on n'a pas de levier pour les éviter.

Raymond Girardi indique qu'il est important d'échanger avec les agriculteurs pour éviter au mieux ces situations.

Suite à ces échanges, les membres de la commission géographiques valident le lancement d'une nouvelle prestation pour lancer les travaux en 2020 sur la conception d'un outil interactif.

Nouveau calendrier :

Pour finir Mathieu BEAUJARD soumet aux membres de la commission géographique le nouveau planning nécessitant un avenant de prolongation de 3 mois avec une fin d'étude programmée pour fin décembre. Les prochaines étapes de travail sont ensuite présentées (diapositive n°41).

Les membres de la commission géographique valident à l'unanimité le nouveau calendrier et les prochaines étapes de travail.

Monsieur GIRARDI remercie l'ensemble des participants et lève la séance.